

Code de Conduite – Fournisseur Haworth

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, Haworth soutient les [dix principes du Pacte Mondial](#) dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Grâce à ce Code de conduite des fournisseurs, Haworth s'assure que sa chaîne d'approvisionnement soutient également ces principes.

Haworth attend de ses fournisseurs et de ses sous-traitants qu'ils se conforment à ce Code à tout moment. Sachant que son contenu peut être modifié à la seule discrétion d'Haworth, la version en vigueur de ce Code est disponible sur le site internet d'Haworth.

Instructions et Exigences

Les fournisseurs d'Haworth s'engagent à respecter les principes requis suivants ou à fournir à Haworth une déclaration écrite similaire.

1. DIVERSITE, EQUITE, ET INCLUSION

Les fournisseurs valoriseront la diversité et garantiront un environnement inclusif. Les fournisseurs s'engageront à l'égalité d'opportunité d'embauche et s'abstiendront donc de toute forme de discrimination, sauf si les lois nationales prévoient expressément des critères de sélection. La discrimination en matière d'emploi fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale, la religion, l'âge ou l'orientation sexuelle n'est pas acceptable.

2. RESPECT ET DIGNITE DES TRAVAILLEURS

Les fournisseurs traiteront les travailleurs avec respect et dignité. Les fournisseurs ne soumettront pas les travailleurs au harcèlement, à l'intimidation, aux abus physiques ou mentaux ou à la discipline corporelle.

3. DIALOGUE

Les travailleurs seront autorisés à communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail sans crainte de représailles ou d'intimidations.

4. AGE MINIMUM DE TRAVAIL

Tous les travailleurs doivent avoir un âge approprié. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et exigences locales en matière d'âge minimum de travail et ne pas recourir au travail des enfants.

5. LIBERTE D'ASSOCIATION : Droit de Fonder / Adhérer à des syndicats

Les fournisseurs reconnaîtront et respecteront la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.

6. REMUNERATION DU TRAVAIL ET REPOS

Les fournisseurs ne soutiendront, ni n'utiliseront aucune forme de travail forcé ou obligatoire. Les travailleurs auront droit à un repos et à une compensation conformément à toutes les lois applicables en matière de repos et de salaire. En l'absence de lois salariales, les travailleurs seront indemnisés afin qu'ils puissent, au minimum, satisfaire leurs besoins fondamentaux.

7. SECURITE DES TRAVAILLEURS

Les travailleurs disposeront de lieux de travail sûrs, sains et hygiéniques qui répondent, au minimum, aux réglementations nationales/régionales applicables et qui protègent leur santé et leur bien-être. Les fournisseurs mettront en œuvre des procédures et des mesures de protection pour prévenir les risques sur le lieu de travail incluant les risques propres à l'industrie, ainsi que les accidents et les blessures liés au travail. Le fournisseur fournira aux travailleurs les équipements de protection individuelle adéquats et appropriés pour protéger les travailleurs contre les dangers généralement rencontrés dans le cadre du travail.

HAWORTH

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs se conformeront aux réglementations environnementales en vigueur, incluant l'air, l'eau, l'utilisation des sols et les déchets. Les fournisseurs doivent gérer leurs activités, produits et services avec un effort de réduction des impacts environnementaux, incluant des plans d'urgence, une prévention de la pollution et une réduction de la consommation des ressources naturelles.

9. ETHIQUE DES AFFAIRES

Les fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect de la loi et de l'intégrité. Les fournisseurs ne se livreront pas à la corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. Les fournisseurs n'offriront pas d'argent, de faveurs, de cadeaux ou de divertissements aux membres de l'équipe Haworth.

10. RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Les fournisseurs se conformeront à toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables. Lorsque le présent code exige du fournisseur qu'il respecte une norme plus élevée que celle fixée par la loi ou la réglementation, le fournisseur respectera cette norme plus élevée. Le fournisseur accepte que Haworth puisse, à sa discrétion, mener des inspections de ses installations pour vérifier la conformité à ce Code. Cependant, Haworth n'a aucune obligation de mener de telles inspections.

11. REGLEMENTATION DU COMMERCE

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de commerce et d'importation, y compris les sanctions et les embargos qui s'appliquent à leurs activités.

12. SECURITE DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT – Programmes de partenariat douanier et commercial

Les fournisseurs accepteront de suivre les processus et programmes applicables qui permettront un flux efficace et sûr des matériaux et des informations importés et exportés. Les fournisseurs doivent disposer de procédures de sécurité écrites appropriées qui comprennent, sans s'y limiter, la sécurité des partenaires commerciaux, la cybersécurité, la sécurité des transports, la sécurité agricole, ainsi que la sécurité des personnes et la sécurité physique.

13. CONFLITS D'INTERETS

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne a un intérêt privé/personnel qui pourrait sembler influencer ses décisions. Ces situations de conflit d'intérêts comprennent les relations par le sang ou le mariage, les partenariats, les partenariats d'affaires ou les investissements. Les fournisseurs doivent divulguer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel avec les employés d'Haworth.

14. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les fournisseurs garantissent que tous les biens et les travaux ne violent aucun droit de propriété intellectuelle. Les Fournisseurs s'engagent à indemniser et à défendre Haworth contre toute réclamation à l'encontre de Haworth concernant toute violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers par les Fournisseurs.

15. PLAN DE SECURISATION

Les fournisseurs doivent identifier et minimiser les situations d'urgence. Les fournisseurs doivent minimiser le risque de blessures, de maladies et d'incidents environnementaux en prévoyant les sorties adéquates de leurs installations, en élaborant et en testant des procédures d'intervention d'urgence, et en fournissant aux personnes présentes dans leurs installations l'assistance médicale et environnementale adéquate.

RECONNAISSANCE DES TERMES

Accepté et reconnu au nom de _____, fournisseur d'Haworth. Je reconnais être autorisé à engager ma société à respecter les présentes conditions.

Date: _____, 20_____

(Signature)

(Type or Print Name)

(Title)